



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel : Vaucluse

Question écrite n° 65247

Texte de la question

M Jean Gatel attire à nouveau l'aimable attention de M le ministre de la défense sur le litige qui oppose le personnel du dépôt essence air sur la base aérienne d'Orange à la direction centrale du service des essences des armées. Depuis dix-huit mois, un nouveau planning horaire, avec astreinte à domicile, est imposé aux personnels concernés et refusé par ceux-ci. Toutes les démarches de conciliation entreprises ont échoué. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin qu'une solution soit enfin trouvée.

Texte de la réponse

Reponse. - La refonte du régime des horaires de travail et des modalités de rémunérations des heures supplémentaires du personnel du dépôt essence-air (DEA) d'Orange a été effectuée dans le but de mettre en concordance le régime des horaires de travail en vigueur sur le dépôt et la réglementation existante en matière de durée du travail, et pour répondre aux besoins opérationnels de l'armée de l'air. Cette mesure a conduit à passer d'un système de permanences sur base à celui d'astreintes à domicile. Pour pallier les conséquences découlant de ces nouvelles conditions de travail, des aménagements ont été pris tant sur le plan pratique qu'indemnitaire.

Données clés

Auteur : [M. Gatel Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65247

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5594